

PAILLET



RELAKS

Le mot du maire :

Jusqu'à la fin du mois de janvier, nous pouvons souhaiter les vœux. Je souhaite donc à chacune et à chacun d'entre vous mes vœux les plus sincères, de bonne santé, d'épanouissement personnel pour vous et pour toutes celles et ceux qui vous sont chers.

L'année 2018 sera marquée pour la commune par un grand changement de son centre bourg. Le foyer rural, salle des fêtes locale, va être détruit puis reconstruit. A l'issue d'un long travail mené par une commission d'élus, un marché public a été lancé. Il arrive à son terme. Les travaux devraient débiter au printemps. Cette salle des années 1960 laisse à beaucoup d'entre vous, des plus petits aux aînés, de nombreux souvenirs. Mais ce lieu ne correspond plus aux pratiques actuelles, ne répond plus aux normes d'aujourd'hui. Il est notamment fort consommateur d'énergies et peu fonctionnel. De plus, il contient de l'amiante.

Ce qu'il faut avoir à l'esprit, c'est qu'au-delà de cette future salle polyvalente, c'est le cœur de notre centre bourg qui est en jeu. Ce projet de mandature qui vous a déjà été présenté dans le cadre d'une réunion publique, est essentiel pour faire vivre notre village. L'espace concerné méritait une réflexion et de l'action. Réjouissons-nous du futur résultat. Une nouvelle salle polyvalente permettra incontestablement de redynamiser notre commune. Nous vous proposerons un moment festif lors de sa destruction.

Le second grand projet de l'année concerne l'école. Les communes de Paillet et de Lestiac ont souhaité unir leurs écoles dans un Regroupement Pédagogique Intercommunal (RPI). Ce projet est particulièrement intéressant. En effet, il émane des principaux acteurs de terrain, les enseignants. Ceux-ci s'appuient sur une coopération déjà bien établie. Ce projet a été travaillé par une commission regroupant élus, enseignants et parents d'élèves. A la rentrée prochaine, chaque commune devrait accueillir 4 classes qui continueront d'animer chaque bourg. Le groupe scolaire pailleton sera regroupé, les enfants n'auront plus à traverser la route départementale durant la journée d'école. Précisons au passage que l'école reviendra à la semaine de quatre jours, les élus du conseil municipal ayant décidé de suivre l'avis du conseil d'école.

Rappelons que l'école possède désormais un nom, "l'école de l'Artolie". Une inauguration sera organisée en fin d'année scolaire. Il reste notamment à trouver un logo représentant ce lieu essentiel de Paillet. L'école organise un concours de logos qui, dans le cadre d'une collaboration avec la bibliothèque, seront présentés dans l'exposition Chandel'art en février prochain. Chacun y sera le bienvenu. Je me réjouis de cette collaboration entre l'école et l'association du Comité d'Action Culturelle (CAC).

Paillet fait partie d'une nouvelle communauté des communes depuis un an. Souhaitons la bienvenue aux communes de Cardan et d'Escoussans qui nous ont rejoints pour former un territoire de 27 communes comportant 32 000 habitants. Cette entité, désormais appelée "Convergence Garonne" exerce des compétences de façon croissante. A titre d'exemple, l'urbanisme est géré par la communauté des communes tant au niveau du plan local d'urbanisme (PLU) de Paillet, dont les différentes étapes sont validées par le conseil communautaire, que pour la mise en place d'un plan local d'urbanisme intercommunal (PLUI) visant à réglementer l'ensemble du territoire pour les années à venir. Il est essentiel pour les élus municipaux d'être acteurs de ce territoire.

A l'issue de différentes démarches, le Café de la Liberté devrait rouvrir ses portes à la fin du mois prochain. Bienvenue au nouveau restaurateur. Ce redémarrage d'activités permettra de redonner de la vie à notre centre bourg qui décidément va progressivement rejouer le rôle moteur qui doit être le sien.

Bonne année 2018 à toutes et à tous

Jérôme GAUTHIER

Réseau citoyen pour la veille liée aux risques naturels



Dans le cadre de son **Plan Communal de Sauvegarde (PCS)** face aux Risques Naturels, la municipalité a **mis en place le lundi 15 janvier un réseau de personnes relais non élus afin de renforcer la vigilance et la diffusion d'informations relatives aux Risques Naturels (inondations, ruissellements, glissements de terrain).**

Merci aux 14 Pailletonnes et Pailletons participants, répartis le long de l'allée du bord de l'eau, de l'Artolie et sur le plateau, pour avoir accepté d'en faire partie.

Ce réseau de citoyens est directement en contact avec les élus responsables de l'activation du PCS, et ils seront les interlocuteurs privilégiés en cas de mise en place d'une cellule de crise.

Ils ont un rôle :

- **de prévention** (prise de connaissance des principales procédures et contenu du PCS, réponse aux questions des riverains sur le PCS ou redirection de la population vers les élus référents, vigilance par rapport à l'occurrence des risques naturels) ;
- **d'alerte** ;
- **de relais d'information et d'aide à la mise en place du PCS sur le terrain** (information du voisinage, aide à l'évacuation des véhicules et au guidage des secours...).

Une version simplifiée du plan Communal de sauvegarde sera téléchargeable en ligne sur le site internet de la Mairie, ou disponible sur demande en Mairie dès le mois de février.

Ne pas jeter sur la voie publique

Prévention cambriolage

Depuis quelques temps, des habitants de la commune de Paillet ont été victimes de cambriolages. Les services de gendarmerie sont systématiquement informés mais ne sont pas suffisamment nombreux pour faire face à ce type de situation. Il est recommandé à chacun de faire preuve de vigilance. N'hésitez pas à communiquer à votre voisinage si vous devez vous absenter, la solidarité de quartier est plus que jamais de mise.

RPI (Regroupement Pédagogique Intercommunal)

Depuis septembre 2016, un comité de pilotage composé d'élus, des directeurs des écoles et de représentants des parents d'élèves a travaillé sur le projet de création d'un RPI des écoles de Paillet et de Lestiac.

Vendredi 8 décembre, une **réunion publique** s'est tenue dans la salle des fêtes de Lestiac afin de présenter aux parents d'élèves des deux communes le futur RPI. Les directeurs des deux écoles, les maires ainsi que les élus en charge des affaires scolaires se sont exprimés devant les enseignants et les parents. Des questions d'ordre pédagogique et péri-scolaire ont été abordées.

D'un point de vue pédagogique, les enseignants ont été amenés à envisager le RPI pour les raisons suivantes :

- de **meilleures conditions d'apprentissages** pour les élèves des deux communes, notamment grâce à une organisation pédagogique permettant, le plus possible, de proposer des classes avec moins de niveaux.
- deux sites à l'**organisation pédagogique cohérente** : les classes de maternelle et de CP seront accueillies à Paillet tandis que les classes des CE et CM seront accueillies à Lestiac
- les **équipes pédagogiques des deux écoles travaillant déjà ensemble**, la mutualisation des moyens humains et matériels permettra d'enrichir les pratiques et d'en développer de nouvelles.
- **améliorer de façon importante la sécurité sur le site de Paillet** avec le regroupement de toutes les classes d'un seul côté de la route D10 et éviter ainsi aux deux classes des grands de nombreuses traversées quotidiennes de cette route dangereuse.
- optimiser l'utilisation des locaux aménagés à Paillet pour les classes maternelles, notamment la salle de motricité qui sera rendue à l'école.



Ecole de Paillet

Chaque commune conservera sa cantine et son accueil périscolaire (le centre de loisirs et l'accueil périscolaire retrouveront leurs quartiers dans les classes actuelles situées derrière le Foyer rural). Un bus permettra, gratuitement, aux enfants d'accéder à l'une ou à l'autre école.

Ce RPI sera géré par un syndicat composé de représentants élus des deux communes. Pour la commune de Paillet, madame Ducret, messieurs Gauthier et Corcket sont les élus titulaires, monsieur Hougas étant suppléant.



Ecole de Lestiac

Cocon 33, isolation des combles perdus de la commune

L'opération Cocon33 est un projet pilote du département pour l'isolation massive des combles des bâtiments publics. Sa mise en œuvre permettra de **réduire la consommation énergétique d'environ 30%**, tout en dynamisant la production locale d'isolants biosourcés et l'emploi local non délocalisable. 120 communes (dont la nôtre) ont demandé à y participer, soit 600 bâtiments et près de 150 000m². Le volume important des travaux et la mutualisation des procédures d'achats vont permettre d'obtenir des coûts de réalisation optimisés.

Pour la commune, les combles des écoles et de la mairie sont concernés (380 m²) et les travaux seront réalisés dans le courant de l'année 2018.

Pour favoriser ces démarches de transition énergétique, environ **30%** du montant des travaux est **subventionné**.



Du 18 janvier au 17 février - Recensement de la population



Florian BALESIO

Nathalie POIFOULOT

Agents recenseurs recrutés par la commune pour effectuer le recensement

Cette année, notre commune est concernée par le recensement de la population. Mais le recensement, à quoi ça sert ?

Le recensement permet de connaître le nombre de personnes qui vivent en France et dans notre commune. De ces chiffres découle la participation de l'Etat au budget de la commune : plus une commune est peuplée, plus cette participation est importante. La connaissance précise de la répartition de la population sur le territoire permet d'ajuster l'action publique aux besoins des populations.

Votre participation est essentielle. Elle est rendue obligatoire par la loi, mais c'est avant tout un devoir civique, utile à tous.

Forum séniors : pour préparer et vivre une retraite heureuse

Dans le cadre de la Charte de Solidarité avec les Aînés signée avec chaque commune de l'ancienne CDC du Vallon de l'Artolie, un forum "planète Sénior" sur le bien vivre (logement et habitat, prévention santé, vie associative, activités culturelles et lien social) va avoir lieu sur le territoire le **27 avril 2018**. Ce forum est organisé par différentes institutions comme la MSA, les CCAS et la CDC Convergence Garonne. Seront notamment représentés les bibliothèques, des associations de séniors et des exposants du territoire.

Noël des enfants de Paillet



Le dimanche **10 décembre 2017**, le Conseil Municipal de Paillet a convié les enfants de la commune à la projection d'une séance du dernier Disney Pixar « **Coco** » : le film raconte l'histoire du petit Miguel qui rêve de devenir musicien et dont les péripéties l'entraînent au pays des Morts pour lui révéler la vérité sur son histoire familiale.

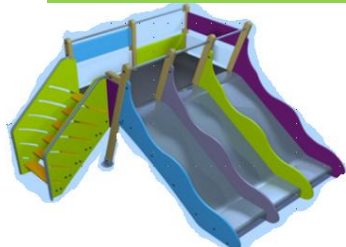
Une cinquantaine d'enfants avaient choisi de venir par le bus mis spécialement à leur disposition sous la surveillance de 5 adultes parmi lesquels Monsieur le Maire et Mme Annie Castaing élue. D'autres étaient venus par leurs propres moyens et c'est au total **150 parents et enfants qui ont fait le déplacement**. Que d'émotions en compagnie de Miguel, mais l'histoire se termine bien ! Afin de régaler ce petit monde affamé, Mme Danièle Ducret et M. Bernard Reynaud ont distribué une collation avec viennoiseries, chocolats et boisson. Une Belle réussite !



Magie de Noël à la cantine scolaire

En ce **jeudi 21 décembre** la cantine de l'école de Paillet proposait son traditionnel repas de Noël, au menu : foie gras sur toast, aiguillettes de canard/pommes duchesses et bûche glacée chocolat vanille, le tout arrosé de boisson pétillante à la pomme. Un grand merci à Nathalie et Marie-Pierre, Angélique et Sandrine mais aussi à Fabienne, Windy, Annie et Mme Tual pour le bon déroulement du repas dans la salle du Foyer Rural. Félicitations aux enfants qui ont su savourer ce bon moment dans le calme.

Des nouveaux jeux dans la cour de l'école



Des barrières empêchent l'accès à la partie enherbée de la cour pour les enfants de maternelle, mais pour l'instant il ne se passe rien me direz vous, patience... Les élus ont souhaité remplacer les jeux vétustes et après concertation avec l'équipe enseignante une structure Toboglisse a été livrée le 11 décembre, elle est composée de trois toboggans et d'un pont suspendu. Leur installation se fera en régie avec mise en place de broyat pour amortir les éventuelles maladresses.



pont suspendu

Plan Local d'Urbanisme, où en sommes-nous ?

Étape importante dans le processus de révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Paillet, la réalisation du **règlement écrit et graphique**, est une pièce centrale du document d'urbanisme.

Ce travail vient en continuité des axes du PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durables) : le développement urbain de la commune, la protection de son patrimoine architectural et paysager, la prise en compte des risques...

L'évolution récente du code de l'urbanisme demande aujourd'hui un règlement structuré en trois parties

- 1° partie** -> **Destination des constructions, usages des sols et natures d'activité** : régit les usages et sous-destinations de la zone, définit les interdictions et limitations de certains usages et affectations des sols, spécifie le type de constructions et d'activités, précise la mixité fonctionnelle et sociale
- 2° partie** -> **Caractéristiques urbaines, architecturales, environnementales et paysagères** : cadre la volumétrie et l'implantation des constructions, la qualité urbaine, architecturale, environnementale et paysagère, définit le traitement environnemental et paysager des espaces non-bâti (abords des constructions, stationnement...)
- 3° partie** -> cette dernière section regroupe les **équipements et réseaux**, c'est-à-dire les prestations fournies par les réseaux et les services urbains mais aussi la desserte des terrains par les réseaux publics (eau, assainissement, électricité, ...)

Les **Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP)** sont en cours d'élaboration. Les intentions pour ces futurs secteurs sont d'y développer des éco-quartiers afin de faciliter leur insertion dans le paysage et de répondre à une certaine mixité sociale et générationnelle.

Une fois la réflexion suffisamment aboutie, ces pièces seront présentées à la population lors d'une réunion publique prévue au printemps 2018.

La bibliothèque et Chandel'art -> 3 février - 17 février

Chandel'art s'annonce !

Le vernissage aura lieu le **Samedi 3 février à partir de 15h30**

Nous y verrons des peintures, des sculptures, des objets décoratifs en bambou, de l'origami et un atelier d'apprentissage.

L'école exposera les logos imaginés par les élèves pour identifier l'école « de l'Artolie » et **vous serez invités à voter** pour le logo qui vous semblera le plus adapté (il ornera la plaque de l'école, le tampon, et les documents officiels).

Une ambiance musicale originale accompagnera le vernissage et nous vous espérons nombreux à admirer ceux dont le plaisir est la création.

Venez déguster et trinquer avec nous pour la chandeleur.



Marché de Noël de la coopérative scolaire

Vendredi 22 décembre, veille des vacances de Noël, tous les enfants de l'école étaient réunis sur la scène pour interpréter des chants de Noël, sous l'œil attendri d'une foule très attentive : « Petit garçon » comme Graeme Allright et « le Petit Sapin Vert » comme Bourvil. La talentueuse prestation des enfants a été brillamment mise en valeur par l'accompagnement du Grand Orchestre



des Mamans et des Papas, composé cette fois-ci de Mmes Deymier, Aimé, MM. de la Llave, Hoyuela, sous la direction de M. Sonnois.

En préambule de la fête, un traditionnel goûter avec un chocolat chaud offert par la mairie était accompagné de pâtisseries réalisées par les parents et partagées par tous. Les adultes pouvaient quant à eux déguster un vin chaud offert par la coopérative scolaire. Après les chansons, place à la vente d'objets de décoration fabriqués par les enfants dans les classes. Le centre de loisirs a été invité à profiter de l'événement, comme chaque année, et a aussi vendu des objets réalisés par les enfants. Les visiteurs ont pu trouver de quoi embellir le sapin ou la table de Noël mais aussi acheter à un prix modique des jouets apportés par les plus grands qui avaient vidé pour l'occasion leurs placards. Les bénéficiaires de la manifestation venant grossir les cagnottes de la coopérative scolaire et du centre de loisirs.

Un grand merci à tous ceux qui ont participé à la réussite du marché de Noël.

FI-SEL : BLE du 25 Novembre

Le 25 novembre dernier, notre association FI-SEL a organisé la Bourse Locale d'Echanges (BLE) à la salle des fêtes de Paillet.

Une vingtaine d'adhérentes et d'adhérents ont participé à cette soirée.

Outre les objets et les boutures à échanger, les deux ateliers proposés ont eu un vif succès.

Marie-Christine a animé l'atelier cosmétique et nous avons **créé du déodorant maison** à base de fécule de maïs, bicarbonate, cire d'abeille et huile essentielle de Palmarosa.

L'autre atelier, était une **présentation et initiation au greffage**. Claude avait préparé des affiches où nous pouvions voir les différents types de greffage : écusson, couronne, fente

Puis Claude a fait des démonstrations à partir des rameaux d'arbres qui avaient été amenés par lui et les adhérent.e.s.

Nous avons ensuite conclu avec un apéritif et des plats partagés par tout le monde, certains plats étant accompagnés de leur recette.

Cette soirée a été une réussite tant par le nombre de participants que par la qualité des ateliers et du repas !

Nous préparons déjà **la prochaine BLE qui aura lieu le 10 Mars**.

Pour plus d'information sur FI-SEL, n'hésitez pas à consulter le site <http://fi-sel.communityforge.net>

Comité du Souvenir et des Anciens Combattants

L'**Assemblée générale de 24 janvier 2018** s'est tenue à VILLENAVE DE RIONS dans la Salle des Fêtes.

Nous remercions Jean-Marc SUBERVIE Maire de nous avoir prêté gracieusement cette salle dans laquelle nous nous sommes retrouvés très nombreux.

L'Assemblée générale s'est passée dans les meilleures conditions avec la présence de Jérôme GAUTHIER Maire de PAILLET.

Le rapport moral a été approuvé à l'unanimité ainsi que le bilan financier.

A l'issue de cette Assemblée générale, nous nous sommes retrouvés aussi nombreux autour d'un repas fraternel et frugal.

Le rapprochement des communes de LESTIAC/GARONNE, VILLENAVE DE RIONS et PAILLET sous le même drapeau fut un événement bénéfique dans la participation du public au cours des manifestations du 8 mai et du 11 novembre 2017. En effet, la parfaite entente existant entre les Maires des 3 communes, les Directeurs des Ecoles et des Anciens Combattants permet cette prise de conscience du devoir de Mémoire dans une période où plus que jamais nous devons nous serrer les coudes.

Nous remercions tout particulièrement les enfants des écoles, leur famille et leurs professeurs pour leur présence très active à nos côtés.

Nous essaierons d'être encore plus proches d'eux sur différentes interventions dont nous conviendrons ensemble.

Pour 2018, **le comité prévoit un voyage à DAX le 14 avril 2018 pour la visite du Musée de l'hélicoptère** avec un repas dans un restaurant à proximité. Les adhérents seront informés sur le détail de cette journée très rapidement.

Les manifestations du 19 mars, 8 mai auront lieu comme par le passé. **Le 11 novembre, centième anniversaire de la fin de cette sale guerre sera tout particulièrement commémoré.**



Le dossier

Je jardine Paillet...

Le bulletin de la commune de Paillet

Janvier 2018

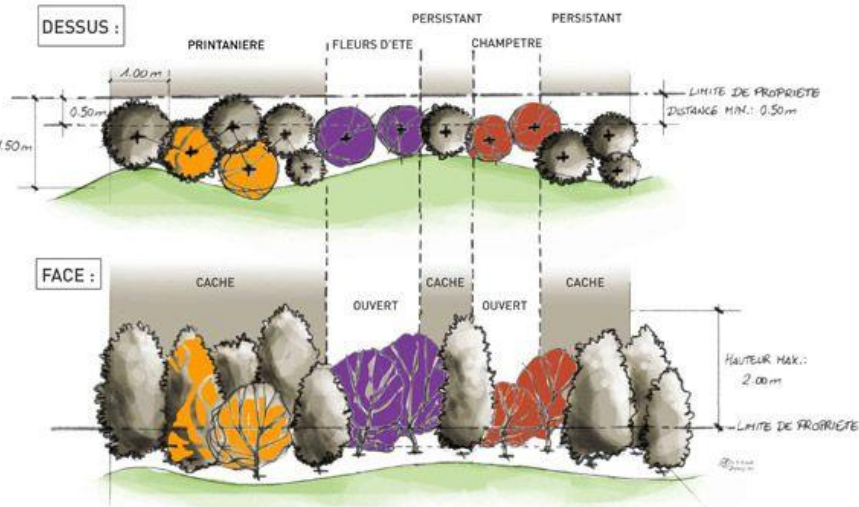
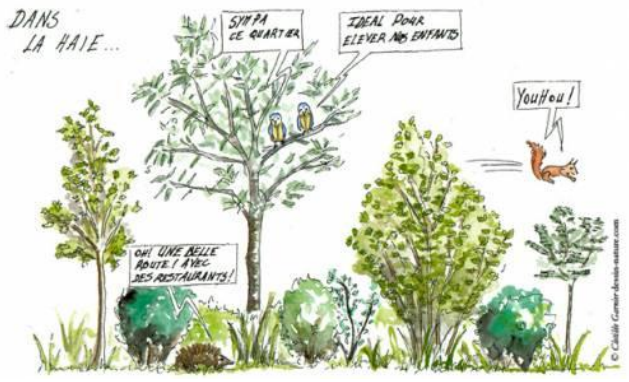
C'est de saison... ou presque. L'hiver passe, humide et frais : il est temps d'anticiper le printemps et une année 2018 que nous souhaitons fleurie et végétalisée ! Nous vous proposons de **participer à l'embellissement de votre village à partir de chez vous** : de votre bord de fenêtre ou de votre balcon, de votre jardin ou devant votre habitation. Sur votre trottoir ou votre pied de mur...

Aux plantes, citoyens ! Formez vos semailles ! Venez participer à cet élan de plantation, dont voici quelques clés d'explication dans le dossier ci-dessous...

Vos haies

Une haie est beaucoup plus qu'une simple bordure végétale... C'est un **espace de vie**, de floraison mais aussi un habitat pour de multiples insectes et vertébrés. C'est également un **élément esthétique** à part entière, un **regard sur votre environnement**.

Les **haies champêtres** font partie de notre patrimoine rural. Elles sont irrégulières, avec des espèces de haute tige mélangées à des espèces plus buissonnantes... Parmi les espèces locales, le frêne, l'érable et l'orme pourront constituer des hautes tiges alors que l'aubépine (ça pique!), le cornouiller et le saule, tous retailés à 1m environ, pourront avoir un port plus bas et buissonnant. Vous pouvez également insérer des éléments fruitiers dans votre haie (pommier ou noisetier en haute tige, groseilliers ou cassis en buissonnants par exemple).



Une **palette végétale complète** sera annexée au Plan Local d'Urbanisme, et est disponible en Mairie sur simple demande.

Planter des fruitiers

C'est beau et en plus, c'est bon ! Pour des **plants issus de variétés locales** (sud-ouest), vous pouvez vous adresser au conservatoire végétal régional d'Aquitaine, Domaine de Barolle, 47130 Montesquieu (05 53 47 29 14) ou par le site internet : <https://www.conservatoirevegetal.com/>.

Par ce conservatoire, vous pourrez avoir plus de renseignements et participerez à la **conservation de variétés fruitières ancestrales et peu connues**. La commune de Paillet s'y est approvisionnée pour l'aire de loisirs, notamment.

A maîtriser

Certaines espèces ont été introduites à des fins ornementales, et posent des problèmes environnementaux importants... Parmi les espèces invasives, une des plus problématiques est le bambou.

Ah les bambous ! Qu'ils sont beaux, majestueux et... **INCONTRÔLABLES !**

Ils sont extrêmement rapides dans leur colonisation et leur développement, et éradiquent toute autre végétation.

La meilleure façon de le contrôler, est de ne pas les planter ! Ou alors dans des **vasques ou pots non enterrés**, à partir desquels les racines ne pourront pas coloniser la terre ferme. Attention, même en cloisonnant des bambous en pleine terre (vous croyez les contrôler...) de malicieuses racines passeront par dessous ou à travers votre maçonnerie ou bordure en métal.

Pour ce qui est des bambous en place, comment faire ? Il faut couper sévèrement tous les ans les bordures du bosquet de bambou pour ne pas qu'il s'étende. Pour les supprimer totalement, couper complètement les tiges deux fois par an : en quelques années les racines et tiges souterraines s'épuiseront et le bambou sera éliminé. N'oubliez pas d'écraser les nouvelles pousses lorsqu'elles sont encore molles.



Bambous en pots non enterrés = sous contrôle !

Quelques principes...

- **On ne brûle pas les déchets**, que ce soient des déchets verts (herbes ou branchages) ou des déchets ménagers ! Ces feux sont interdits toute l'année pour des questions de santé et d'environnement (jusqu'à 450€ d'amende pour brûlage de déchets verts). Le bon réflexe : **les herbes seront compostées, les branchages portés à la déchetterie de Béguey ou broyés.**

- Les bienfaits du broyat.

Sur simple appel au SEMOCTOM (05 57 34 53 20), vous pouvez obtenir un rendez-vous pour que l'on vienne broyer gratuitement vos branchages à Paillet, place des Platanes en bas de la rue Guiraude. Vous pourrez récupérer votre broyat.

Pour les petites branches de quelques millimètres, votre tondeuse peut faire office de broyeuse en respectant les précautions d'emploi habituelles.

Le broyat a de multiples usages pour le jardinage (paillis...) ou l'agrément (constitution d'allées et bordures). A noter qu'un tas de broyat municipal est à votre disposition gratuitement place des Platanes dans l'axe de la rue Guiraude.

- Je cherche à ne pas utiliser **de produits phytosanitaires chimiques** pour éviter de polluer mon environnement. Ne peut-on pas accepter quelques mauvaises herbes ?

La commune a arrêté d'utiliser les pesticides depuis 2015, sauf parfois dans le cimetière.



Jardiner l'espace public

Vous voulez fleurir votre pied de mur, votre trottoir, ou une partie de l'espace public à côté de chez vous ? Contactez la Mairie en y laissant vos coordonnées et vos disponibilités pour que l'on puisse prendre rendez-vous avec vous. Car oui : vous pouvez vous réapproprier l'espace public, sous réserve de respecter certaines règles incontournables...



Fleurir les rues et trottoirs peut se faire par :

- la **plantation en linéaire de pied de murs**
- la **plantation de plants isolés**, fleuris ou non, grimpants ou non
- le **fleurissement de vasques ou bacs** sur l'espace public ou à proximité (balcons, bordures de fenêtres...).



Fleur de pied de mur



Bordure fleurie sur pied de mur et trottoir



Installation d'une plante grimpante sur trottoir

Tout ce qui concerne le domaine public doit faire l'objet d'un conventionnement avec la commune, dont les modalités seront travaillées très prochainement.

Si vous souhaitez plus d'informations, contactez la mairie en laissant vos coordonnées.

Alors, bon hiver et ... préparons le printemps !

Vous êtes conviés au Comité Consultatif « Environnement et Développement Durable » le jeudi 8 février à 18h30 en Mairie pour travailler sur le fleurissement de certains espaces publics par les citoyens. Venez nombreux !